

entrevue ? Rien n'en a transpiré au dehors, et nous en sommes réduits aux suppositions. Je m'imagine donc que l'honorable premier ministre a dû adresser à l'ex-ministre des Chemins de fer et Canaux quelques paroles comme celles-ci : Monsieur, vous avez soupçonné les motifs qui nous faisaient agir, vous avez déclaré qu'ils n'étaient pas dignes, vous avez dénoncé avec véhémence notre grand projet de transport, que nous considérons comme indispensable au salut de ce pays. Vous l'avez ridiculisé, vous avez prétendu qu'il avait été conçu dans un accès de folie, dans une crise hystérique. Avec l'autorité d'un spécialiste en matière de chemin de fer, vous avez déclaré que ce projet était un gaspillage scandaleux, inutile et injustifiable des deniers publics ; partant, nous avons la ferme conviction que dans l'intérêt du pays, vous êtes la personne la mieux qualifiée pour occuper la présidence de cette grande commission. Si par modestie, M. Blair a fait mine d'hésiter quelque peu, l'honorable premier ministre a pu ajouter : Cette nomination est d'autant plus opportune que nous avons aussi déclaré que vous agissiez en vertu de motifs indignes et inavouables, puisque nous avons prétendu que vous avez remis votre portefeuille parce que nous avons craint de vous confier la direction d'une entreprise comportant une dépense si considérable des deniers publics, parce que vous êtes un homme à vues étroites, un petit esprit, un caractère fourbe qui se laisse guider par ses passions, un homme indigne de dénouer les cordons des souliers du premier ministre. Par conséquent, vous possédez à un degré éminent toutes les qualités requises pour agir comme président de ce haut tribunal.

Pour qu'on ne me taxe pas d'exagération, je citerai les paroles mêmes de mon honorable ami de Hants (M. Russell) :

Il est à présumer que de simple divergences d'opinion n'auraient pu lui faire mettre tant de férocité dans son attaque contre son leader, ne lui aurait pas fait commettre le faute de railler l'homme que notre pays est fier d'honorer et que l'honorable député pourrait fort bien se considérer honoré de servir.

Je présume que le premier ministre, après avoir dûment pesé toutes ces choses, a dû s'arrêter à la conclusion suivante : Cela étant, vous êtes celui que ses qualités éminentes désignent à la présidence de ce haut tribunal qui, plus que tout autre peut-être, devra voir à la protection des droits et même de la vie des gens. Tel est le thème que ces deux honorables messieurs ont dû développer au cours de leur entrevue ; s'il en est autrement, mon honorable ami est tenu de faire connaître au pays ce qui s'est passé, d'exposer les motifs d'une telle nomination, car tant que ce point ne sera pas élucidé, le public, étant donné les coups qu'ont échangés M. Blair et ses ex-collègues, s'étonnera toujours qu'on ait porté l'ancien ministre des Chemins de fer à la présidence de ce haut tribunal qui est si intimement lié au bien-

être du pays. Je vous demande pardon, M. l'Orateur, et je prie également la Chambre de vouloir bien me pardonner la longueur de mes observations, et je reprends mon siège dans l'espoir que le premier ministre saura nous fournir des explications susceptibles de réduire à néant toutes les rumeurs qui ont jeté un désarroi si profond au sein de notre population.

Sir WILFRID LAURIER : M. l'Orateur, bien que le chef de l'opposition se soit efforcé de faire du sarcasme en traitant certain sujet sur lequel il est revenu plus d'une fois au cours de ses observations, j'aurais cependant mauvaise grâce, malgré la divergence de nos opinions sur un certain nombre des questions qu'il a traitées, de me plaindre de la forme et du fond du discours de mon honorable ami. Je ferai d'abord justice d'une de ses critiques ; elle n'a guère d'importance, mais autant vaut en disposer tout de suite. Je veux parler de la convocation du parlement à cette époque tardive de la saison. Pourquoi, demande mon honorable ami, n'a-t-on pas assemblé le parlement plus tôt ? Je me crois en mesure de fournir à ce propos des explications claires et suffisantes. Si le mot "suffisantes", a suscité de nombreux débats, il a néanmoins un sens plus précis sur mes lèvres que lorsque mon honorable ami l'applique à son dada favori de la protection. Le chef de l'opposition a fait observer que l'ouverture tardive de la dernière session était due à des raisons que j'ai exposées dans le temps ; mais ces raisons n'existent plus aujourd'hui, car si l'état de ma santé laissait à désirer l'an dernier, il me fait plaisir de dire qu'il en est tout autrement aujourd'hui. Qu'on me permette de remercier mon honorable ami des bonnes paroles que ce sujet lui a inspirées, et de le féliciter de ce qu'il sait toujours s'acquitter de sa tâche avec une courtoisie qui sied bien à notre système parlementaire. Mon honorable ami nous a rappelé que la dernière session s'est ouverte à une époque tardive. Le leader de la gauche nous avait donné à entendre que si la gouvernement devait déposer certains projets de loi, il faudrait s'attendre à une longue session, et que si on en exigeait l'adoption, la prorogation ne pourrait avoir lieu qu'à l'époque où la neige couvrirait déjà toutes les cimes. Nos adversaires, force m'est de l'avouer, ont tenu parole. Ils sont invariablement fidèles à leurs promesses—

Quelques DEPUTES : Très-bien ! très-bien !

Sir WILFRID LAURIER : Chaque fois qu'il s'agit de faire de l'obstruction.

Quelques DEPUTES : Très-bien ! très-bien !

Sir WILFRID LAURIER : En effet, à l'époque de la clôture, la neige blanchissait déjà le sommet des montagnes, et si la session se fût prolongée de quelques semaines